

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-4-3-7

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

DEAA
DIF
DILO

REQUALIFICATION DE LA RD 105 A HESINGUE ET SAINT-LOUIS

Résumé : La RD105 constitue un axe structurant très circulé dans le secteur des Trois-Frontières avec de forts enjeux de développement urbain. Les principaux objectifs de cette opération sont la sécurisation de l'échangeur avec l'A35, l'amélioration des conditions de circulation et la prise en compte des développements urbains, notamment la zone du Technoport et le quartier des Lys. Les caractéristiques de cette desserte sont la transformation de la RD105 en boulevard urbain à 2x2 voies avec des carrefours plans à feux, la modification des échangeurs de l'A35 avec la RD105 et au niveau de l'EuroAirport et la création d'une voie longeant l'autoroute entre ces deux échangeurs. Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme de l'opération afin de permettre le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, étant précisé que l'estimation du montant de l'opération s'élève à ce stade à 42 000 000 € TTC.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 3^{ème} commission réunie le 3/03/17.

1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La RD105 constitue la voie de contournement de la partie Nord de l'agglomération bâloise et supporte de ce fait un trafic de transit significatif dans un secteur à fort enjeu de développement. Cette fonction rend nécessaire la requalification de cette route départementale qui est déjà actuellement très fortement circulée.

Par ailleurs, la capacité actuelle de l'échangeur A35/RD105 est insuffisante pour écouler tous les flux de trafic aux heures de pointe. Cette saturation conduit l'allongement de la file de véhicules sur la bretelle A35 vers la RD105, qui remonte sur l'autoroute elle-même et induit de ce fait un risque important d'accidents.

Dans ce contexte, les objectifs de l'opération sont les suivants :

- sécuriser l'échangeur A 35/RD 105 ;

- améliorer les conditions de circulation sur la zone d'étude ;
- prendre en compte le développement urbain, notamment la zone du Technoport et le quartier des Lys ;
- conserver le rôle structurant de la RD 105 pour le trafic de transit de l'ensemble du secteur et/ou de l'agglomération tri nationale de Bâle-Trois Frontières ;
- garantir les transferts modaux possibles en faveur des transports en commun existants ou à venir ainsi que vers les modes doux.

2. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Compte tenu des difficultés de fonctionnement de l'échangeur A35/RD105, liées à sa configuration actuelle, l'Etat a inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 une opération de 6 M€, cofinancée à parts égales avec le Département, visant à sa mise en sécurité.

La requalification de la RD105 étant étroitement imbriquée avec le projet de sécurisation de l'échangeur A 35/RD 105, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de toute l'opération, depuis les études préalables jusqu'à la mise en service, dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage qui sera soumise à votre validation.

Le Département du Haut-Rhin est également membre, avec Saint-Louis Agglomération, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois-Frontières (SMAT).

3. ETUDES ANTERIEURES

Concernée par le fonctionnement du réseau routier à l'Ouest de Saint-Louis et soucieuse des impacts du développement urbain, la Communauté de Communes des Trois Frontières a engagé en 2011 une réflexion ayant pour objectifs :

- de disposer d'un diagnostic de la situation existante et des niveaux de trafics ;
- d'évaluer les effets de l'implantation des projets cités précédemment sur les conditions de circulation, tous modes de déplacements confondus ;
- de déterminer les conditions de desserte et d'équipement des projets retenus ;
- de déterminer les modifications à apporter au réseau de déplacement existant ;
- d'identifier des scénarii et de les comparer pour définir le schéma d'aménagement le plus adapté pour l'avenir du territoire.

Cette réflexion a permis d'étudier différents scénarii :

- échangeur A 35/RD 105 de type giratoire dénivelé ;
- échangeur A 35/RD 105 avec des carrefours giratoires sur la RD105 et la création d'une voie le long de l'A 35 permettant l'entrée/la sortie directe du Technoport ;
- RD 105 en boulevard urbain et carrefour à feux.

Le scénario échangeur A 35/RD 105 de type giratoire dénivelé circulaire ou elliptique n'apporte pas un meilleur fonctionnement et son coût estimé est plus élevé de l'ordre de 15%.

Le scénario de type échangeur avec giratoires fonctionne moins bien que le scénario boulevard urbain et carrefours plans.

Aussi, à l'issue de ces études, le SMAT a approuvé les principes d'aménagement basés sur le scénario « boulevard urbain ».

Le Département fait siennes les conclusions du SMAT qui répondent aussi à ses propres enjeux.

4. PROGRAMME

La définition du réseau de voirie s'appuiera sur les principes suivants :

- satisfaire les volumes de trafic définis aux horizons 2020 (ouverture du centre commercial du Technoport) et 2030 (développement du quartier du Lys) ;
- proposer un aménagement de la RD 105 de type voirie « urbaine ». Il s'agit de favoriser les déplacements des différents modes de déplacement notamment les modes actifs, le long de la RD 105 et dans les échanges entre le secteur de la gare de SAINT-LOUIS et celui du Technoport.

La RD 105 doit assurer l'accessibilité des deux projets urbains, dans un environnement contraint. Les éléments à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages sont les suivants :

- les voies SNCF limitent l'accès depuis l'Est par la RD 105 ;
- les accès sur A 35 ne sont possibles que par l'intermédiaire d'une voie collectrice longeant l'A 35 dans le sens Sud-Nord ;
- une connexion directe entre A 35 et le projet de centre commercial est proscrite ;
- les mouvements avec l'A 35 en provenance de MULHOUSE et à destination de la Suisse pourront être réalisés par l'intermédiaire de l'échangeur n° 37 ;
- un accès via l'échangeur n° 36 « EuroAirport » est possible.

Les caractéristiques de base de cette desserte seront ainsi :

- transformation de la RD 105 en boulevard urbain avec une chaussée à 2x2 voies et des carrefours plans à feux y compris les carrefours de l'échangeur A 35/RD 105 ;
- pour l'échangeur n° 37 (avec la RD105) : création d'une bretelle de sortie de l'A 35 en venant de MULHOUSE dans le quart Nord-Ouest ;
- pour l'A 35 : création dans le sens Sud-Nord d'une collectrice comprenant une sortie sur le Technoport entre les échangeurs 37 et 36 ;
- pour l'échangeur n° 36 (desservant l'EuroAirport) : création d'un giratoire à l'Est de l'A35.

Les principales mesures envisagées en matière de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement sont, à ce stade, les suivantes :

- le recueil et le traitement des eaux de ruissellement de la plateforme routière avant rejet dans le milieu naturel ;
- la compensation des espaces naturels impactés par renaturation d'autres espaces ;
- le rétablissement des couloirs et des cheminements de déplacement de la faune.

Le programme figure en annexe au présent rapport.

5. DOSSIER D'OPPORTUNITE

Plusieurs éléments du programme ci-dessus interfèrent avec le réseau autoroutier. Le SMAT a donc déposé en novembre 2016, un dossier d'opportunité des aménagements envisagés adressé à l'Etat pour une instruction reprenant les dispositions applicables au réseau routier national.

6. ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Au stade du lancement du marché de maîtrise d'œuvre, l'estimation de l'opération s'établit à 42 000 000 € TTC selon la répartition suivante :

Etudes et contrôles (levés, sondages géotechniques, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, reconnaissances archéologiques, contrôle extérieur, contrôle topographique, ...)	3 500 000 € TTC
Travaux (marchés terrassements, assainissement, chaussées ouvrage d'art, équipements et travaux divers)	38 500 000 € TTC
<hr/>	
Total opération routière	42 000 000 € TTC

Il s'agit d'une estimation de l'opération, études et travaux compris, hors frais d'adaptation des réseaux qui sont à la charge des concessionnaires occupant le domaine public et sans acquisition foncière. Les emprises nécessaires appartiennent quasi exclusivement aux collectivités locales d'une part et à l'Etat d'autre part.

Le montant définitif de l'opération fera l'objet d'une approbation de l'Assemblée à la fin des études d'avant-projet menées par le maître d'œuvre.

Cette opération d'envergure nécessite un partenariat élargi comprenant l'Etat, le Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport mais aussi des investisseurs privés. Des premières simulations ont ainsi été élaborées afin de vérifier la faisabilité financière de cette opération.

A ce stade, le plan de financement envisagé est :

- 3 M€ TTC pour l'Etat et 3 M€ TTC pour le Département du Haut-Rhin dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- 10 M€ HT pour Unibail Rodamco contractualisés dans un projet urbain partenarial ;
- Les 20 M€ HT restants pourraient être répartis entre le Département et Saint-Louis Agglomération selon la clé de répartition des participations au SMAT, soit respectivement 40% et 60%.

Ce projet est également en voie d'inscription au Programme d'Agglomération de Bâle (3^{ème} génération) pour solliciter une contribution financière de la Confédération Suisse.

Dans le cadre des négociations avec nos partenaires, et compte tenu que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux routiers nécessaires à la réalisation de l'opération de requalification de la RD 105 à Héisingue et Saint Louis, le Département exigera, dans les contrats à conclure, de recouvrer les participations des partenaires, selon un échéancier prédéterminé, et au moins dans l'année de paiement des dépenses liées à ces travaux.

7. CONCLUSION

Il est proposé à votre Assemblée dans le cadre du lancement du marché de maîtrise d'œuvre :

- d'approuver le programme annexé au présent rapport ;
- de préciser qu'à ce stade des études l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée au montant de 42 000 000 € TTC, étant entendu que le montant définitif de l'opération fera l'objet d'une approbation de l'Assemblée à la fin des études d'avant-projet menées par le maître d'œuvre ;
- de préciser que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux routiers nécessaires à la réalisation de l'opération de requalification de la RD 105 à Hésingue et Saint Louis et que le Département exigera, dans les contrats à conclure, de recouvrer les participations des partenaires, selon un échéancier prédéterminé, et au moins dans l'année de paiement des dépenses liées à ces travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN